

N° 11

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

**CONVENTION
D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS
ENTRE LE PLIE
(PLAN LOCAL POUR
L'INSERTION ET
L'EMPLOI)
ET LOIRE FOREZ
AGGLOMÉRATION
POUR 2021-2023**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et en particulier sa compétence ne matière d'économie,

Vu la volonté de Loire Forez agglomération de développer l'emploi, la formation et agir en faveur de l'insertion,

Considérant que Loire Forez agglomération adhère au dispositif partenarial du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Forez (PLIE) du Forez depuis le 1er janvier 2006, dont il assume depuis le 1er janvier 2018, sa coprésidence avec la communauté de communes de Forez Est qui en assure la gestion administrative, financière,

Considérant la nécessité de renouveler la convention l'adhésion au dispositif PLIE pour 2021-2023,

Considérant l'opportunité de participer au déploiement de temps d'accueil sur les points rencontre emploi du territoire de Loire Forez agglomération les plus éloignés des services de l'emploi, sur la base d'une participation financière de Loire Forez agglomération correspondant à l'économie générée sur le dispositif d'accompagnement préexistant sur le sud du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de d'objectifs et de moyens avec le PLIE pour 2021, renouvelable deux fois par tacite reconduction, dont la contribution financière est fixée à 112 757 euros pour l'année 2021,
- approuver le montant de participation de 4 500 euros de Loire Forez agglomération à la nouvelle action « Destination emploi » portée par le PLIE pour développer l'accueil tout public sur son territoire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout document s'y rapportant.

Après avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire décide :

- approuve la convention de d'objectifs et de moyens avec le PLIE pour l'année 2021, renouvelable deux fois par tacite reconduction, dont la contribution financière est fixée à 112 757 euros pour l'année 2021,

- approuve le montant de participation de 4 500 euros de Loire Forez agglomération à la nouvelle action « Destination emploi » portée par le PLIE pour développer l'accueil tout public sur son territoire,
- autorise Le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*